



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 108 Sp 18

Auxerre le 18 novembre 2021

Présents : MM Barrault – Batréau – Ellul – Schminke

Excusé : M. Trinquesse

Assiste : Mme Francquembergue (administrative)

Début de réunion à 14 h 00.

1. Forfaits

Match 24076209 du 13.11.21 St Bris/ Coulanges La Vineuse – Courson U13

La commission, vu le courriel du club de St Bris le Vineux en date du 12 novembre 2021,

- En application de l'article 12 – forfait – du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Bris/Coulanges la Vineuse au bénéfice de l'équipe de Courson,
- Score : St Bris/Coulanges la Vineuse = 0 but, - 1 pt / Courson = 3 buts, 3 pts,
- Amende 30 € au club de St Bris/Coulanges la Vineuse pour forfait déclaré (amende 6.11).

Monsieur Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 24098559 du 13.11.21 Auxerre SC 2 - Courson/Clamecy U18 Départemental 2

La commission, vu le courriel du club de Courson en date du 12 novembre 2021,

- En application de l'article 12 – forfait – du règlement des championnats jeunes,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Courson/Clamecy au bénéfice de l'équipe d'Auxerre SC 2,
- score : Courson/Clamecy = 0 but, - 1 pt / Auxerre SC 2 = 3 buts, 3 pts,
- Amende 30 € au club de Courson/Clamecy pour forfait déclaré (amende 6.11)

2. Changements dates, horaires, terrains

La commission demande aux clubs qui ont plusieurs installations à leur disposition de transmettre au service compétitions leur programmation des rencontres par MOIS (et non par journée). Cela permettra une meilleure organisation vis-à-vis des clubs visiteurs et des officiels désignés.

Courriel du club de Pont en date du 15 novembre 2021 : demande de changement de terrain pour leurs matchs

La commission confirme la possibilité de jouer les matchs à domicile de Pont sur leur terrain stabilisé.

Match 24199545 du 14.11.21 Appoigny 3 – Aillant 2 Départemental 4 gr B

Demande de report de match du club d'Appoigny en date du 12 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, vu le motif évoqué par le club d'Appoigny

- donne son accord et reporte ce match au 5 décembre 2021.

- Amende 20 € au club d'Appoigny pour demande tardive de report en Seniors (amende 5.22)

Match 24199449 du 21.11.21 Malay le Grand 2 – UF Villeneuvienne Départemental 4 gr A

Demande d'inversion de match du club de Malay le Grand en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 21 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Villeneuve,
- donne match retour à jouer le 3 avril 2022 sur les installations de Malay le Grand.

Match 24199548 du 21.11.21 Aillant 2 – Seignelay Départemental 4 gr B

Demande d'inversion de match du club d'Aillant en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 21 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Seignelay,
- donne match retour à jouer le 3 avril 2022 sur les installations d'Aillant.

Match 24199577 du 21.11.21 St Fargeau 2 – Asquins/Montillot Départemental 4 gr C

Courriel du club de St Fargeau en date du 15 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 21 novembre 2021 à 12 h 00 sur les installations de Champignelles.

Match 24199448 du 21.11.21 St Julien 2 – St Serotin Départemental 4 gr A

Demande de report de match du club de St Julien en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, vu le motif évoqué par le club de St Julien

- donne son accord et reporte ce match au 29 janvier 2022.

Match 23740007 du 14.11.21 US Varennes 3 – Toucy 2 Départemental 3 gr B

Demande de report de match du club de Varennes en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, vu le motif évoqué par le club de Varennes

- donne son accord et reporte ce match au 12 décembre 2021.
- Amende 20 € au club de Varennes pour demande tardive de report en Seniors (amende 5.22)

Match du 05.12.21 Saint Serotin – Charny Coupe Prevel

Demande d'inversion de match du club de Saint Serotin en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 5 décembre 2021 à 14 h 00 sur les installations de Charny,

Match 23739670 du 21.11.21 Saint Denis Les Sens – FC Sens 3 Départemental 2 gr A

Demande d'inversion de match du club de Saint Denis Les Sens en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 21 novembre 2021 à 12 h 00 sur les installations de Sens FC,
- donne match retour à jouer le 22 mai 2022 sur les installations de Saint Denis les Sens.

Match 24199255 du 21.11.21 Andryes/Chatel Censoir – Charmoy Départemental 4

Courriel du club d'Andryes en date du 15 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 21 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Chatel Censoir.

Match 24098568 du 27.11.21 Chevannes – Varennes/Serein AS U18 Départemental 2

Demande de changement d'horaires du club de Chevannes en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, vu le motif évoqué par le club de Chevannes

- donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 15 h 00 sur les installations de Chevannes

Match 24098570 du 04.12.21 Varennes/Serein AS – Auxerre SC 2 U18 Départemental 2

Courriel du club de Serein AS en date du 15 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 4 décembre 2021 à 15 h 30 sur les installations de Varennes.

Match 24098561 du 20.11.21 Courson/Clamecy – Tonnerre U18 Départemental 2 gr C

Demande de changement d'horaire du club de Courson en date du 15 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne son accord pour avancer le match à 15h au lieu de 15h30.

Match 24059271 du 20.11.21 FC Chevannes – Stade Auxerrois 2 U15 Départemental 2

Courriel du club de Chevannes en date du 17 novembre 2021 : demande d'inversion de match

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 20 novembre 2021 à 12 h 00 sur les installations du Stade Auxerrois,

Match 24059241 du 20.11.21 Chablis – Serein AS/Varennes U15 Départemental 2

Courriel du club de Serein AS en date du 15 novembre 2021 : demande de changement d'horaires.

La commission donne ce match à jouer le 20 novembre 2021 à 15 h 00 sur les installations de Chablis.

Match 24059228 du 27.11.21 GJ Armançon – GJ Sens 3 U15 Départemental 2

Courriel du club de GJ Armançon en date du 16 novembre 2021 : demande de changement de terrain et d'horaires.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 15 h 00 sur les installations de Cheny.

Match 24059226 du 20.11.21 GJ Armançon – Joigny 2 U15 Départemental 2

Courriel du club de GJ Armançon en date du 15 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 20 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Cheny.

Match 24059245 du 27.11.21 Serein AS/Varennes – Avallon U15 Départemental 2

Courriel du club de Serein AS en date du 15 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 27 novembre 2021 à 15 h 30 sur les installations de Varennes.

Match 24059227 du 20.11.21 GJ Sens 3 – Mont St Sulpice/Brienon U15 Départemental 2

Courriel du club de Sens FC en date du 14 novembre 2021 : demande de changement de terrain et d'horaires.

La commission donne ce match à jouer le 20 novembre 2021 à 14 h 30 sur le terrain synthétique Sagna.

Courriel du club de Sens FC en date du 16 novembre 2021 : demande de changement d'horaires des matchs U15 D2.

La commission confirme la possibilité de décaler les horaires des matchs du Groupement Jeunes à 14h30 au lieu de 15h.

Match 24076290 du 20.11.21 Onze St Clément 2 – Champigny U13 Départemental 2

Courriel du club de Champigny en date du 17 novembre 2021 : demande d'inversion de match Sans l'accord écrit de Onze St Clément, la commission maintient le match à St Clément comme prévu.

Match 24076256 du 13.11.21 Gron/Veron 2 – Fontaine La Gaillarde U13 Départemental 3 gr B

Demande de report de match du club de Gron/Veron en date du 10 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne son accord et reporte ce match au 4 décembre 2021 date impérative.

A la prochaine demande, le club devra utiliser l'imprimé officiel sans quoi la demande ne sera pas accordée par le District.

Match 24076345 du 13.11.21 Appoigny – Chevannes U13 Départemental 2

Demande de report de match du club de Chevannes en date du 10 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, vu le motif évoqué par le club d'Appoigny

- donne son accord et reporte ce match au 4 décembre 2021.

Match 24076257 du 20.11.21 Charmoy – Sens FP U13 Départemental 3 gr B

Courriel du club de Charmoy en date du 18 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 20 novembre 2021 à 10 h 00 sur le terrain stabilisé de Charmoy.

3. Feuilles de matchs informatisées

Match 24190745 du 13.11.21 Joigny – Appoigny U18 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Joigny = 2 / Appoigny = 2

Match 24098496 du 13.11.21 Fontaine – Gatinais U18 Départemental 2

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Fontaine = 3 / Gatinais = 2

Match 24098557 du 13.11.21 Varennes/Serein AS – Toucy/Diges-Pourrain U18 Départemental 2

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier

- Enregistre le résultat : Varennes/Serein AS = 4 / Toucy/Diges-Pourrain = 1

Match 23741792 du 14.11.21 Serein AS /Varennes – St Sauveur/Saints Féminines à 8

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Serein AS/Varennes = 0 / St Sauveur/Saints = 2

Match 24059268 du 13.11.21 Monéteau – Stade Auxerrois 2 U15 Départemental 2

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Monéteau = 2 / Stade Auxerrois 2 = 3
- Amende 46 € au Stade Auxerrois pour absence de transmission de composition d'équipe (amende 13.3)

Match 24059269 du 13.11.21 Chevannes/Charbuy – Stade Auxerrois 3/Rosoirs U15 Départemental 2

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Chevannes/Charbuy = 15 / Stade Auxerrois 3/Rosoirs = 0

Match 24076240 du 13.11.21 Stade Auxerrois FemU15 – Toucy/Diges-Pourrain U13 gc C

La commission, vu le rapport informatique

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Stade Auxerrois Fem U15 = 7 / Toucy/Diges-Pourrain = 1
- Amende de 30 € au Stade Auxerrois pour non envoi de rapport de constat d'échec FMI (amende 13.4)

Match 24059209 du 13.11.21 Sens Jeunesse 2 – St Clément/Malay 2 U15 Départemental 2

La commission, vu le rapport informatique

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Sens Jeunesse 2 = 5 / St Clément/Malay 2 = 1
- Amende de 30 € à Sens Jeunesse pour non envoi de rapport de constat d'échec FMI (amende 13.4)

Match 24076272 du 13.11.21 Pont sur Yonne 2 – Gatinais U13 Départemental 3

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Pont sur Yonne 2 = 0 / Gatinais = 8

Match 24190746 du 13.11.21 GJ Armançon – Paron U18 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec FMI

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : GJ Armançon = 1 / Paron = 3
- Amende 46 € à Paron pour absence de transmission de composition d'équipe (amende 13.3)

Match 24076208 du 13.11.21 Avallon FCO 3 – Asquins/Montillot U13 Départemental 3

La commission, vu le rapport informatique

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Avallon FCO 3 = 3 / Asquins/Montillot = 8

- Amende de 30 € à Avallon pour non envoi de rapport de constat d'échec FMI (amende 13.4)
- Amende 46 € à Asquins/Montillot pour absence de transmission de composition d'équipe (amende 13.3)

Match 24076316 du 13.11.21 AJ Auxerre 3 – Charbuy U13 gc C

La commission, vu le rapport informatique

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : AJ Auxerre 3 = 2 / Charbuy = 2
- Amende de 30 € à AJ Auxerre pour non envoi de rapport de constat d'échec FMI (amende 13.3)
- Amende 46 € à Charbuy pour absence de transmission de composition d'équipe (amende 13.4)

Match 23740003 du 14.11.21 Fleury la Vallée 2 – Charbuy Départemental 3 gr B

La commission, vu le rapport informatique

- Réceptionne la feuille de match papier
- Enregistre le résultat : Fleury la Vallée 2 = 0 / Charbuy = 3
- Amende de 30 € à Fleury La Vallée pour non envoi de rapport de constat d'échec FMI (amende 13.4)

4. Questions diverses

Match 23752787 du 14.11.21 Sens Jeunesse 2 – St Julien du Sault Départemental 3 gr A

Demande d'inversion de match du club de St Julien du Sault en date du 9 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 14 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Sens Jeunesse,
- donne match retour à jouer le 22 mai 2022 sur les installations de St Julien du Sault.

Match 24199574 du 14.11.21 Toucy/Saints 3 – St Fargeau 2 Départemental 4

Demande de changement de terrain du club de Toucy en date du 11 novembre 2021.

La commission prend note du changement de terrain.

Match 24076254 du 13.11.21 Charmoy – Sens Jeunesse 2 U13 Départemental 3 gr B

Demande de changement de terrain du club de Charmoy en date du 10 novembre 2021.

La commission prend note du changement de terrain.

Match 24059237 du 13.11.21 Avallon FCO – Magny/Quarré U15 Départemental 2 gr C

Demande de changement d'horaire du club d'Avallon FCO en date du 12 novembre 2021.

La commission prend note du changement d'horaires du match.

Match 2339537 du 14.11.21 Magny 2 – Fleury La Vallée Départemental 2 gr B

Courrier de l'arbitre du match, M. Jean-Paul AHOUISSOUSSI en date du 16 novembre 2021

La commission prend note du courrier de l'arbitre et demande aux clubs de rédiger et transmettre la feuille de match.

Match 23739989 du 11.11.21 St Georges 2 – Toucy 2 Départemental 3 gr B

Courriel de l'arbitre du match, M. David LAHAYE, en date du 11 novembre 2021

La commission prend note du courriel.

Match 23739502 du 11.11.21 Varennes 2 – Champs sur Yonne 2 Départemental 2 gr B

Courriel de l'arbitre du match, M. Rudy BALLU, en date du 12 novembre 2021

La commission prend note du courriel et rappelle au club de Champs sur Yonne l'obligation de signer la feuille de match à la fin du match.

Match 23748550 du 7.11.21 ECN – Gurgy Départemental 1 gr A

La commission, prend note du courriel du club de Gurgy en date du 9 novembre 2021 et souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé.

Championnat Foot Loisirs Féminin

Courriel du club de St Florentin Portugais, en date du 15 novembre 2021

La commission, prend note du courriel et de l'absence de l'équipe pour les rencontres des 21 et 28 novembre 2021.

Match 23752787 du 14.11.21 Sens Jeunesse 2 – St Julien du Sault Départemental 3 gr A

La commission prend note des mails des deux clubs et du rapport de l'arbitre.

La commission rappelle au club de Sens Jeunesse l'obligation d'utiliser la boîte mail officielle du club.

Match 23894383 du 6.11.21 GJ Armançon – Sens Jeunesse 2 U15 CY gr C

La commission prend note du courriel de Sens Jeunesse en date du 12 novembre 2021

- vu le PV de la commission sportive du 6 octobre 2021
- maintient le forfait de Sens Jeunesse 2 indiquant « vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 6 novembre 2021. Amende 20 € au club de GJ Armançon – demande tardive de report en jeunes (amende 5.24). »

Courriel du club de Varennes, en date du 16 novembre 2021

La commission prend note du courriel

- maintient sa position sur l'amende pour non envoi de la feuille de match du 24 octobre 2021 (commission du 27 octobre 2021).
- Revient sur sa décision du 3 novembre 2021 et retire l'amende de 32€ infligée au club de Varennes.

Match 24076271 du 13.11.21 GJ Sens 3 – St Serotin U13 Départemental 3

Courriel de Sens FC en date du 15 novembre 2021

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*

La commission prend note du courriel et insiste sur la présence impérative du délégué sur les feuilles de match.

Match 24076286 du 13.11.21 GJ Sens 1 – Pont U13 Départemental 2

Courriel de Sens FC en date du 15 novembre 2021

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,

- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*

La commission prend note du courriel et insiste sur la présence impérative du délégué sur les feuilles de match.

Match 24076285 du 13.11.21 Paron 3 – St Clément 2 U13 Départemental 2 gr A

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*
- attendu que les deux clubs confirment la présence d'un délégué

La commission prend note du courriel et insiste sur la présence impérative du délégué sur les feuilles de match.

Match 24098556 du 06.11.21 Champs/Coulanges.Vineuse 2 – Varennes/Serein AS 1 U18 Départemental 2 gr C

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,*
- prend note du courriel du club de Champs en date du 10 novembre 2021 stipulant que M. Bruno LANDRIER était le délégué du match.
- demande au club de Varennes de formuler leur observation par écrit concernant l'absence de délégué, et ce pour le **mardi 23 novembre 2021**, date impérative.

Monsieur Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Fin de réunion à 16 h15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance
Didier SCHMINKE

Le Secrétaire de séance
Jean-Michel BATRÉAU